

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE	
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation	
Direction Générale - ACV - Gestion des Risques Majeurs - Cabinet - Secrétariat du Maire et des élus - Cabinet - Communication										
Direction Générale										
Directeur Général des Services	39H00 (poste mutualisé avec l'ACSO)	12	39H00 (Poste mutualisé avec l'ACSO)	39H00	23	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Directeur Général Adjoint des Services	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Directeur Général des Services Techniques	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Assistant de Direction	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Action Cœur de Ville										
Directeur Action Cœur de Ville	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Prévention et gestion des risques majeurs et urbains										
Conseiller de prévention des risques majeurs	35H00	0	38H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Cabinet										
Directeur de Cabinet	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Chef de Cabinet	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Conseiller technique	37H00	12	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Secrétariat de Monsieur le Maire et des Elus										
Directeur/responsable	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de Direction	36H00	6	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Agent administratif	36H00	6	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Agent d'accueil	36H00	6	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Communication										
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Graphiste	36H00	6	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Chargés de communication éditoriale	36H00	6	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Responsable du pôle communication numérique	36H00	6	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Chargé de communication numérique	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Maquettiste - Photographe	36H00	6	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
CCAS - Pôle de solidarité et de santé										
Directeur de Pôle et Directeurs Adjoints	37H00 pour le Directeur et 36H00 pour les Directeurs adjoints	12 ou 6	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Chefs de service	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Agents	35H00 ou 36H00	0 ou 6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi			
Finances - Marchés publics										
Direction										
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Directeur adjoint	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Marchés publics										
Chef de service	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Gestionnaires	36h00	6	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Comptabilité										
Chef de service	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Gestionnaires	36h00	6	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Trésorerie recettes										
Chef de service	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Gestionnaires	36h00	6	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Contrôle de gestion										
Chargé de mission	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Fêtes et cérémonies										
Responsable	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Agent fêtes et cérémonies	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
SCHS										
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Inspecteurs de salubrité	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT				
Agent de salubrité	36h00	6	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Assistante administrative	36h00	6	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Tranquillité publique										
Direction										
Directeur	37H00	12	37H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Pôle Administratif										

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE



Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Chef de service	36H00	6	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Agents administratifs	35H00	0	36h00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT			
Agents affectés à la brigade de stationnement (ASVP)	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT			
Pôle CSU									
Chef de service	35H00	0	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	5 jours : du mardi au samedi (du matin ou de l'après-midi)	4 jours de congés supplémentaires en raison de 3 sujétions : travail en horaires décalés, travail en équipe, travail pénible dû à l'obligation de rester concentré sur les écrans	Pas d'annualisation
Opérateurs CSU	35H00	0	37h00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	4,5 jours par semaine (avec 3 équipes pour couvrir les 24 heures de la journée et les 7 jours de la semaine)	4 jours de congés supplémentaires en raison de 4 ou 5 sujétions : travail en horaires décalés, travail en équipe, travail pénible dû à l'obligation de rester concentré sur les écrans, travail le dimanche et travail de nuit (pour les opérateurs qui travaillent de nuit)	
Pôle Opérationnel									
Chef de service	35H00	0	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi	5 jours de congés supplémentaires en raison de 4 sujétions : travail en horaires décalés, travail en équipe, travail pénible ou dangereux, travail de nuit	Pas d'annualisation
Agents affectés à la brigade fourrière	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles ou dangereux	
Agents affectés aux brigades de voie publique	35H00	0	35H00	35H10	0	10 minutes de travail de plus par semaine	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi	5 jours de congés supplémentaires en raison de 4 sujétions : travail en horaires décalés, travail en équipe, travail pénible ou dangereux, travail de nuit	
Surveillance des bâtiments communaux									
Chef de service	Néant car création de poste	0	35H10	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Semaine 1 : du lundi au vendredi, semaine 2 : du mardi au samedi		

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Agent de surveillance (équipe de jour)	35H00	0	35H10	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Semaine 1 : lundi/mardi/jeudi/vendredi, semaine 2 : tous les jours sauf le vendredi	4 jours en raison de 4 sujétions : travail en horaires décalés, travaux dangereux, travail le dimanche et travail de nuit	Pas d'annualisation
Agent de surveillance (équipe de nuit)	35H00	0	35H10	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Semaine 1 : lundi/mercredi/jeudi/vendredi, semaine 2 : tous les jours sauf le vendredi		
Pôle Développement Urbain									
Direction									
Directeur de Pôle	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Coordonnateur administratif et organisationnel	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Service foncier et urbanisme opérationnel									
Chef de service	36H00	6	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Assistant de gestion foncier et urbanisme opérationnel	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Assistant juridique foncier et urbanisme opérationnel	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Service urbanisme et planification urbaine									
Chef de service	36H00	6	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Instructeur ADS Urbanisme et planification urbaine	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Instructeur droit des sols urbanisme et planification urbaine	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Instructeur infractions DP et AT / Urbanisme et planification urbaine	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Gestionnaires d'affaires / accueil	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Mission NPNRU									
Chef du projet NPNRU	36H00	6	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Pôle Vie de la Cité									
Direction									
Directeur de Pôle	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Service Etat civil - Elections									
Chef de service	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi (avec une permanence le samedi matin)	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Responsable élections	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi (avec une permanence le samedi matin)	Aucune sujétion	
Agents	36H00 ou 35H00	0-6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi (avec une permanence le samedi matin pour décès/mariage/CNI/Passeport uniquement sur rdv et l'après midi pour mariage)	Aucune sujétion	
Mairies de quartier									
Responsable de service	36H00	6	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Agents	36H00 ou 35H00	0-6	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Cimetière de Verdun et Plessis Pommeraye									
Conservateur des cimetières	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	3 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles	Pas d'annualisation
Agents cimetière du Plessis Pommeraye	35H00	0	35H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi	3 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles	
Agents cimetière de Verdun	35H00	0	35H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi ou du mardi au samedi	3 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles	
Service Commerce									
Responsable	35H00	0	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Agents	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Secrétariat des Affaires Générales									

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Agents	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Service des moyens généraux									
Agents service courrier	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Agent d'accueil	35H00	0	35H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Agent du standard	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Service des Affaires Domaniales et Juridiques									
Chef de Service	36H00	6	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Juristes	36H00	6	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Assistant	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Direction des Ressources Humaines									
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Chefs de service	37H00	12	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Gestionnaires carrière/paye, assistant santé prévention, conseiller de prévention, chargé de recrutement, chargé de formation, assistant GPEC et agent d'accueil de la DRH	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Pôle Démocratie et Citoyenneté									
Direction									
Directeur de Pôle	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Service Cohésion Sociale - Maison de la Ville									
Responsable service cohésion sociale - politique de la Ville	36H00	6	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Chefs de projets	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Coordinateur Maison de la Ville	35H00	0	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Chargés de mission	35H00	0	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Agent d'accueil	35H00	0	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Direction de la Vie Associative - MCA									
Directeur Vie Associative	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Autres agents	35h00	0	36H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Service Jeunesse - Prévention/Médiation									
Directeur Jeunesse-Prévention/médiation	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Animateur jeunesse J2C (polyvalence avec les animateurs maisons de quartier, en cas de besoin au sein des maisons quartier, alors les animateurs J2C peuvent être amenés à travailler dans les maisons de quartier)	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au samedi (par roulement pour le mercredi et le samedi, avec récupération le lundi quand le samedi est travaillé)	Aucune sujétion	
Animateur maisons de quartier (polyvalence avec les animateurs J2C, en cas de besoin au sein du service jeunesse, alors les animateurs maisons de quartier peuvent être amenés à travailler au sein du service jeunesse)	35H00	0	35H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du mardi au samedi	2 jours de congé supplémentaires en raison d'une sujétion : travail en début de nuit, risque de tension	
Responsable pédagogique service jeunesse	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Responsable adjoint prévention/médiation	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Agent d'accueil prévention/médiation	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Médiateurs de nuit	35H00	0	35H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du mardi au samedi	5 jours de congés supplémentaires en raison de 2 sujétions : travail de nuit, travaux dangereux	
Médiateurs de jour	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	21 heures annuelles en moins en raison d'une sujétion : travaux dangereux	
Web Radio									
Animateurs web radio	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Pôle Education									
Direction de Pôle									

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés										Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation	
Directeur de Pôle	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Service administratif										
Référent RH	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Coordonnateur réussite éducative	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Assistant administratif	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Référent informatique et dématérialisation	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Chef de service comptabilité et facturation enfance	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Gestionnaire comptable	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Coordonnateur cité éducative	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Coordonnateur soutien scolaire	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Responsable Maison des Parents	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Animateur Maison des Parents	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Service périscolaire et loisirs										
Directeur	36H00	6	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Coordonnateur ALSH et périscolaire	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Assistant administratif	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Responsable des accueils de loisirs	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Directeurs ALSH	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Annualisation : 35 semaines scolaires à 31 heures hebdomadaires + 11 semaines non scolaires à 45 heures hebdomadaires + 27 heures de réunion par an soit 1607 heures annuelles	
Animateur ALSH à temps complet	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	Annualisation : 36 semaines scolaires à 32 heures hebdomadaires + 10 semaines non scolaires à 45 heures hebdomadaires + 5 heures de réunion par an soit 1607 heures annuelles	
Animateur ALSH à temps non complet à 32,50 heures hebdomadaires	32H30	0	32H30	32H30 (annualisaton)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	Annualisation : 36 semaines scolaires à 32 heures hebdomadaires + 10 semaines non scolaires à 33,50 heures hebdomadaires + 5,5 heures de réunion par an soit 1492,50 heures annuelles	
Animateur ALSH à temps non complet à 30 heures hebdomadaires	30H00	0	30H00	30H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	Annualisation : 36 semaines scolaires à 28 heures hebdomadaires + 10 semaines non scolaires à 36 heures hebdomadaires + 9,43 heures de réunion par an soit 1377,43 heures annuelles	
Animateur ALSH à temps non complet à 24,50 heures hebdomadaires	24H30	0	24H30	24H30 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	Annualisation : 36 semaines scolaires à 18 heures hebdomadaires + 10 semaines non scolaires à 47 heures hebdomadaires + 7 heures de réunion par an soit 1125 heures annuelles	
Service scolaire										
Responsable	36H00	6	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Gestionnaires	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Agent d'accueil	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Gestionnaires	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
ATSEM temps complet	35h00	0	35h00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 40h, 63h d'ALSH sur les petites vacances, 40h de ménage pendant les vacances d'été, 12h de prérentree avant la rentrée de septembre, 12h de réunion pédagogique, 40h de ménage de mercredi soit 1607h annuelles	
ATSEM temps non complet 30H00	30h00	0	30H00	30H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 34h, 57,42 h d'ALSH sur les petites vacances, 32 h de ménage pendant les vacances d'été, 12h de prérentree avant la rentrée de septembre, 12h de réunion pédagogique, 40h de ménage de mercredi soit 1377,42h annuelles	
ATSEM temps non complet 28H00	28H00	0	28H00	28H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 34h, 37,6h d'ALSH sur les petites vacances, 12h de prérentree avant la rentrée de septembre, 12h de réunion pédagogique, soit 1285,60 h annuelles	
ATSEM temps non complet 27H00	27H00	0	27H00	27H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 34H00, 4H00 de pré-rentree avant la rentrée de septembre et 11,69 heures de réunion pédagogique soit 1239,69 heures annuelles	
ATSEM temps non complet 24H30	24h30	0	24h30	24h30 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 28h, 12,9h d'ALSH sur les petites vacances, 40h de ménage pendant les vacances d'été, 12h de prérentree avant la rentrée de septembre, 12h de réunion pédagogique, 40h de ménage de mercredi soit 1124,9h annuelles	
ATSEM temps non complet 23H30	23h30	0	23h30	23h30 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 28h, 20h de ménage pendant les vacances d'été, 6h de prérentree avant la rentrée de septembre, 12h de réunion pédagogique, 32,98h de ménage de mercredi soit 1078,98h annuelles	
AEM temps non complet 17H30	17h30	0	17h30	17h30 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	4 jours	36 semaines à 21,32h + 24,5h de ménage pendant les vacances d'été, 11,48h de réunion pédagogique, soit 803,5h annuelles	

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Service des sports									
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Assistant de direction	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Chargé de mission projets sports	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Responsable des structures sportives	36H00	6	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Responsable Piscine	35H00	0	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	2 jours de congés supplémentaires en raison de 2 sujétions : travail en horaires décalés et modulation importante du cycle de travail	
Maîtres nageurs	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au dimanche midi, planning tournant par roulement	2 jours de congés supplémentaires en raison de 3 sujétions : travail le dimanche, travail en horaires décalés et modulation importante du cycle de travail	
Educateurs sportifs	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Gardiens	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Régisseurs Piscine	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au dimanche midi, planning tournant par roulement	2 jours de congés supplémentaires en raison de 3 sujétions : travail le dimanche, travail en horaires décalés et modulation importante du cycle de travail	
Agent technique Piscine	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au dimanche midi, planning tournant par roulement	2 jours de congés supplémentaires en raison de 3 sujétions : travail le dimanche, travail en horaires décalés et modulation importante du cycle de travail	
Service Petite Enfance									
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Adjointe de direction chargée des projets petite enfance	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Assistants	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Directeurs de crèches	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Directeurs adjoints de crèches	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Auxiliaires de puériculture (diplômées d'état)	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Agents d'encadrement de la Petite Enfance (titulaire d'un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance)	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	
Assistantes maternelles	35H00	0	35H00	35H10	0	10 minutes de travail de plus par semaine	Du lundi au vendredi	5 jours de congés supplémentaires en raison de 2 sujétions : modulation importante du cycle de travail et travail en horaires décalés	
Service Restauration									
Chef de service	37H00	12	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Assistant	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi		
Agent logistique	35H00	0	36H00	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi		
Agents de restauration polyvalent à temps complet	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 43 semaines à 37H00 + 16 heures de réunion par an soit 1607 heures annuelles
Agents de restauration polyvalent à temps non complet 30H00 hebdomadaires	30H00	0	30H00	30H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 30H00 + 8 semaines à 35 heures + 17,42 heures soit 1377,42 heures annuelles
Agents de restauration polyvalent à temps non complet 28H00 hebdomadaires	28H00	0	28H00	28H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 28H00 + 7 semaines à 35H00 + 1 semaine à 32,60 heures soit 1285,60 heures annuelles

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE	
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation	
Agents de restauration polyvalent à temps non complet 27H00 hebdomadaires	27H00	0	27H00	27H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 27H00 + 7 semaines à 35H00 + 1 semaine à 22,68 heures soit 1239,68 heures annuelles	
Agents de restauration polyvalent à temps non complet 25H00 hebdomadaires	25H00	0	25H00	25H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 25H00 + 7 semaines à 35H00 + 1 semaine à 2,80 heures soit 1147,80 heures annuelles	
Agents de restauration polyvalent à temps non complet 22H00 hebdomadaires	22H00	0	22H00	22H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 22H00 + 6 semaines à 35H00 + 1 semaine à 8,10 heures soit 1010,10 heures annuelles	
Direction Générale des Services Techniques										
Accueil/Secrétariat										
Assistant de direction	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Secrétaires	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion		
Gestion - Comptabilité technique										
Assistants de gestion	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Espaces Verts										
Technicien	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Gestion du domaine public										
Responsable de service	35H00	0	38H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Surveillants "Brigade Verte"	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles		
Responsable Propreté Urbaine	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	4 jours de congés supplémentaires en raison de 2 sujétions : travaux pénibles et travail en horaires décalés		
Agents (équipe du matin)	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi ou lundi au samedi (avec un jour de repos dans la semaine qui suit)			
Agents (équipe de jour)	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT				
Voirie										
Responsable	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Technicien	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Chargé opération	Création de poste		37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Agents	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Régie des travaux										
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Directeur adjoint	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Administratifs	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Régie : magasin/menuiserie/electricité/serrurerie/plomberie/chauffage/garage	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Régie : maçonnerie/ peinture	35H00	0	37H00	37h00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles (travaux en extérieur)		
Régie : voirie/éclairage public	35H00	0	37H00	37h00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles (travaux en extérieur)		
Régie des fêtes (Chef d'équipe et agents)	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi (l'équipe commence à 9H00 le matin pour terminer à 18H00)	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles (port de charges)		

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025 Reçu en préfecture le 16/10/2025 Publié le 16/10/2025 ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE	
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation	
Espaces verts (Chef d'équipe et agents)	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	2 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles	22 semaines à 40 heures (du 15 mars au 14 septembre) + 23 semaines à 31 heures (du 15 septembre au 14 mars) soit 1593 heures annuelles et 4 semaines de congés à 40H00 et 3 semaines de congés à 31H00	
Bâtiments et patrimoine										
Directeur	37H00	12	38H00	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Chargés de projets (ingénieurs)	36H00	6	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Gestionnaires de patrimoine (techniciens)	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Assistant de gestion	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Dessinateur-projeteur	36H00	6	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Entretien des bâtiments										
Responsable de service	35H00	0	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant administratif	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Référents de secteur	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Référent matériel	35H00	0	37H30	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Magasinier	35H00	0	37H30	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Livreur	35H00	0	37H30	36H00	6	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi			
Agents d'entretien à temps complet (non annualisés)	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	3 jours de congés supplémentaires en raison d'une sujétion : travaux pénibles		
Agents d'entretien à temps non complet 30 heures hebdomadaires	30H00	0	30H00	30H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 8 semaines à 35H00 + 36 semaines à 30H00 + 17.42h de pré-rentrée - 18 heures au titre des sujétions soit 1359,42 heures annuelles	
Agents d'entretien à temps non complet 25 heures hebdomadaires	25H00	0	25H00	25H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 8 semaines à 30H00 + 36 semaines à 25H00 + 7.85h de pré-rentrée - 15 heures au titre des sujétions soit 1132,85 heures annuelles	
Agents d'entretien à temps non complet 23 heures hebdomadaires	23H00	0	23H00	23H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 36 semaines à 25H00 + 8 semaines à 17H30 + 16.02h de pré-rentrée - 13,8 heures au titre des sujétions soit 1042,22 heures annuelles	
Agents d'entretien à temps non complet 21 heures hebdomadaires	21H00	0	21H00	21H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 8 semaines à 30H00 + 36 semaines à 20H00 + 4.20h de pré-rentrée - 12,6 heures au titre des sujétions soit 951,60 heures annuelles	
Agents d'entretien à temps non complet 20 heures hebdomadaires	20H00	0	20H00	20H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi		Annualisation : 40 semaines à 20H00 + 4 semaines à 25H00 + 18.29h de pré-rentrée - 12 heures au titre des sujétions soit 906,29 heures annuelles	
Agents d'entretien à temps non complet 15 heures hebdomadaires	15H00	0	15H00	15H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	Annualisation : 7 semaines à 15H00 + 36 semaines à 16H00 + 7.71h de pré-rentrée - 9 heures au titre des sujétions soit 679.71 heures annuelles		
Pôle Culture										
Direction										
Directeur de Pôle	37H00	12	37H30	38H00	18	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi (+ manifestations le week end)	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
Assistant de direction	36H00	6	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation	
CMMD										
Directeur	36H00	6	36H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi (+ 15 samedis et 5 dimanches dans l'année)	Aucune sujétion	Annualisation : 34 semaines à 40H00 + 6 semaines à 37H30 + 22H00 pour absorber les pics de charge soit 1607 heures annuelles	
Assistant de direction et coordinateur CHAM/C4/JCO	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi (+ certains samedis et dimanches en fonction de la programmation des évènements)	Aucune sujétion	Annualisation : 34 semaines à 40H00 + 6 semaines à 37H30 + 22H00 pour absorber les pics de charge soit 1607 heures annuelles	
Régie secrétariat accueil	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au samedi (1 samedi sur 2)	Aucune sujétion	Annualisation : 34 semaines à 39H00 (avec des semaines modulant jusqu'à 48 heures) + 6 semaines à 35H + 71H00 pour absorber les pics de charge et l'accueil des manifestations soit 1607 heures annuelles	

Réforme des 1607 heures - Cycles de travail proposés									Envoyé en préfecture le 16/10/2025
									Reçu en préfecture le 16/10/2025
									Publié le 16/10/2025
									ID : 060-216001743-20251016-12DEL_CM131025-DE
Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Secrétariat scolaire accueil	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au samedi (1 lundi sur 2 et 1 samedi sur 2)	Aucune sujétion	Annualisation : 34 semaines à 39H00 (avec des semaines modulant jusqu'à 48 heures) + 6 semaines à 35H00 + 71H00 pour absorber les pics de charge et l'accueil des manifestations soit 1607 heures annuelles
Agent polyvalent régie technique	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du mardi au samedi	Aucune sujétion	Annualisation : 34 semaines à 39H00 (avec des semaines modulant jusqu'à 48 heures) + 6 semaines à 35H00 + 71H00 pour absorber les pics de charge et l'accueil des manifestations soit 1607 heures annuelles
LA FAIENCERIE									
Techniciens	35H00	0	35h00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi (+ manifestations)	1586 heures annuelles (au lieu de 1607 heures) car travail en horaires décalés, modulation importante du cycle de travail, travail le dimanche et travail de nuit	Annualisation : 34 semaines à 39H00 + 10 semaines à 26H00 soit 1586 heures annuelles. Cette répartition pourra évoluer en fonction des pics d'activités et cycles de manifestations. Un planning est actualisé chaque saison de programmation annuelle.
Administratif (1 seul agent)	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi (+ manifestations)	1586 heures annuelles (au lieu de 1607 heures) car travail en horaires décalés, modulation importante du cycle de travail, travail le dimanche et travail de nuit	Annualisation : 34 semaines à 39H00 + 10 semaines à 26H00 soit 1586 heures annuelles. Cette répartition pourra évoluer en fonction des pics d'activités et cycles de manifestations. Un planning est actualisé chaque saison de programmation annuelle.
SSIAP	35H00	0	35h00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi (+ manifestations)	1586 heures annuelles (au lieu de 1607 heures) car travail en horaires décalés, modulation importante du cycle de travail, travail le dimanche et travail de nuit	Annualisation : 34 semaines à 39H00 + 10 semaines à 26H00 soit 1586 heures annuelles. Cette répartition pourra évoluer en fonction des pics d'activités et cycles de manifestations. Un planning est actualisé chaque saison de programmation annuelle.
GRANGE A MUSIQUE									
Directeur	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au samedi	4 jours de sujétions	Annualisation : 36 semaines à 37,50 heures + 11 semaines à 23h20m (soit 1607 heures)
Chargé de communication, chargé de production et régisseur général	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au samedi		Annualisation : 36 semaines à 37,50 heures + 11 semaines à 23h20m (soit 1607 heures)
Chargé d'accompagnement, chargé d'action culturelle, assistant de direction et assistant polyvalent	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au samedi		Annualisation : 36 semaines à 37,50 heures + 11 semaines à 23h20m (soit 1607 heures)
ESPACE MATISSE									
Directeur	35H00	0	37H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Annualisation : 36 semaines à 37,50 heures + 11 semaines à 23h20m (soit 1607 heures)
Assistant de direction	35H00	0	37H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du mardi au samedi	Aucune sujétion	Annualisation : 36 semaines à 37,50 heures + 11 semaines à 23h20m (soit 1607 heures)
MEDIATHEQUES									
Directeur	35H00	0	37H00	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du mardi au samedi (sur 4,5 jours)	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Responsables de pôles et de secteurs	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du mardi au samedi (sur 4,5 jours)	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Agents médiathèques, chargés de communication, assistants de direction	35H00	0	37H00	37H00	12	Retenue d'un jour de RTT	Du mardi au samedi (sur 4,5 jours)	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
PATRIMOINE									
Directeur	35H00	0	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation

Postes	Cycle hebdomadaire de travail actuel	Nombre actuel de RTT (0, 6 ou 12)	Cycle hebdomadaire de travail proposé les encadrants	Nouveau cycle de travail après harmonisation	Nombre de RTT	Modalités de décompte de la journée de solidarité	Répartition sur la semaine	Sujétions	Annualisation
Responsable des archives	35H00	0	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Responsable des collections	35H00	0	37H30	37H30	15	Retenue d'un jour de RTT	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Pas d'annualisation
Responsable du service des publics, chargé du développement des publics et médiateurs culturels	35H00 ou 36H00	0-6	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du mardi au dimanche	Aucune sujétion	Annualisation : 36 semaines à 36h52m + 8 semaines à 35 heures
Secrétaire et assistant archiviste	35H00	0	35H00	35H00 (annualisation)	0	7 heures au titre de la journée de solidarité accomplies dans le cadre de l'annualisation	Du lundi au vendredi	Aucune sujétion	Annualisation : 26 semaines à 37H35m + 18 semaines à 35 heures